

# REGLEMENT DES FOULEES DE HAGUENAU

5 et 10 km, marche, marche nordique et courses jeunes

**Jeudi 14 Mai 2026**

## **Article 1**

L'Athlétisme Club de Haguenau ainsi que la Ville de Haguenau organisent, le 14 mai 2026, les Foulées de Haguenau, composées des épreuves suivantes :

- Marche et marche nordique : 9 h 10
- 5 km : 9 h
- 10 km : 10 h
- Courses jeunes à partir de 11 h 15

## **Article 2 – Responsabilité civile**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants des Foulées de Haguenau.

Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A.) de souscrire une assurance individuelle accident.

## **Article 3**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, totalement ou partiellement, en cas de force majeure ou de motifs indépendants de la volonté de l'organisateur (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.), sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **Article 4 – Parcours de Prévention Santé (PPS)**

En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de Prévention Santé » (ou « PPS »).

Déjà applicable à tous les licenciés majeurs de la FFA depuis septembre 2023, cette obligation s'applique désormais à tous les pratiquants majeurs souhaitant s'inscrire à une course et devant ainsi satisfaire au Parcours de Prévention Santé dans les trois mois précédant la manifestation concernée.

Ce PPS sera disponible sur la plateforme en ligne de la FFA.

Conformément à la loi, la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs, qui doivent toujours présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé (avec, le cas échéant, présentation d'un certificat médical).

## **Article 5 – Inscription**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, quel qu'en soit le motif. Un transfert d'inscription peut toutefois être autorisé.

Aucun dossard ne sera envoyé par La Poste.

Le retrait du dossard ne sera possible que si le PPS, le certificat médical ou la licence sont valides.

## **Article 6**

Tout coureur participant à l'une des épreuves prévues pour sa catégorie doit être muni d'un dossard (ni plié ni découpé), fixé par des épingles sur le torse et visible.

## **Article 7**

Un ravitaillement est prévu sur le 10 km, autour du kilomètre 5.

Un ravitaillement final est prévu pour toutes les épreuves.

## **Article 8**

L'accompagnement de tout coureur en vélo est interdit.

## **Article 9**

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours, du départ à l'arrivée.

## **Article 10 – Classement**

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé pour le 5 km course, le 10 km ainsi que la course des Benjamins, sauf école d'athlétisme, poussins, marche et marche nordique.

## **Article 11 – Récompenses**

La remise des récompenses se fera le jour même sur le podium installé devant la Halle aux Houblons à 12 h, après les courses jeunes.

Pour les courses :

- les 3 premiers au scratch H/F,
- le 1er de chaque catégorie H/F,
- le 1er Master 1 à 10 H/F.

Il n'y aura pas de classement pour la marche, la marche nordique, les poussins et l'éveil athlétisme.

## **Article 12 – Modalités d'inscription**

- Par internet : sur le site des Foulées de Haguenau, possible jusqu'au mardi 12 mai 2026 à 21 h 59.
- Sur place : le matin de l'événement à partir de 7 h 15.

### **Article 13 – Tarifs et catégories**

Les inscriptions sont limitées au nombre de dossards disponibles et peuvent être clôturées avant les dates précisées à l'article précédent.

Inscription possible sur place le matin des épreuves avec une majoration de 5 € (sauf marche, poussins et éveil).

Tarifs :

- 5 km : 12 € (licenciés et non licenciés FFA)
- 10 km : 15 € (licenciés et non licenciés FFA)
- Marche et marche nordique : 10 €
- Courses jeunes : 5 €

Participants mineurs :

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition OU questionnaire de santé complété par le parent OU licence FFA, ainsi qu'une autorisation parentale.

Âge minimum requis : Ce n'est pas l'âge au moment de la course qui est pris en compte, mais l'année de naissance du participant.

Pour le 5 km et le 10 km : né en 2007 (16e année).

<b>Catégorie</b>	<b>Année de naissance</b>	<b>Distance 2026</b>
U10 Éveil Athlé (EA) 7 à 9 ans	2017 à 2019	700 m
U12 Poussins (PO) 10 à 11 ans	2015 à 2016	1,3 km
U14 Benjamins (BE) 12 à 13 ans	2013 à 2014	1,9 km
U16 Minimes (MI) 14 à 15 ans	2011 à 2012	5 km
U18 Cadets (CA) 16 à 17 ans	2009 à 2010	5 ou 10 km
U20 Juniors (JU) 18 à 19 ans	2007 à 2008	—
U23 Espoirs (ES) 20 à 22 ans	2004 à 2006	—
Seniors (SE) 23 à 34 ans	1992 à 2003	—
Masters (MA) 35 ans et plus	1991 et avant	—

### **Article 14**

Le chronométrage sera effectué par une bande UHF (Ultra Haute Fréquence). Les inscrits se verront remettre une bande UHF collée au dos du dossard (technologie RFID : Radio Frequency Identification) activée automatiquement sur la ligne de départ et servant de contrôle de régularité à différents points du parcours.

### **Article 15**

Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent pas être coupés, pliés ou obstrués. Le dossard doit être entièrement visible et ne doit pas être rentré dans le short.

### **Article 16 – Protection des données**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD n° 2016/679), applicable depuis le 25 mai 2018, des données seront collectées pour permettre votre

inscription. Ces données seront utilisées uniquement dans le cadre de votre participation à l'événement.

Vous pouvez demander à tout moment la suppression de vos données à l'adresse suivante : [contact@haguenau-athletisme.fr](mailto:contact@haguenau-athletisme.fr)

### **Article 17**

Tout coureur participant aux Foulées de Haguenau autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports, y compris promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée maximale prévue par la législation en vigueur.

### **Article 18**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pouvant survenir pendant la manifestation.

### **Article 19**

Tout participant autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux nécessaires et, le cas échéant, une hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

### **Article 20**

L'épreuve de marche nordique n'est pas une compétition : c'est une épreuve non chronométrée.

### **Article 21**

En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

### **Article 22**

Le retrait du dossard doit se faire au plus tard 20 minutes avant le départ de l'épreuve.

### **Article 23**

Un véhicule de tête et un vélo balai encadrent les coureurs en ouverture et en fermeture d'épreuve.

### **Article 24**

Les poussettes, trottinettes et animaux sont interdits sur l'ensemble des épreuves.

### **Article 25**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

### **Article 26**

La manifestation sera soumise aux mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement. Chaque participant devra obligatoirement les respecter.